

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2011/10/07/2011035891/justel>

Dossier numéro : 2011-10-07/09

Titre

7 OCTOBRE 2011. - Arrêté du Gouvernement flamand relatif à la structure modulaire de l'enseignement secondaire des adultes pour la discipline 'decoratieve technieken' (techniques décoratives)

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 27-08-2019 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 31-10-2011 page : 65616

Entrée en vigueur : 01-09-2011

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AGF 2019-07-19/18, art. 24, 002; En vigueur : 01-09-2019>